

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Communiqué

Dans le cadre du couvre-feu sanitaire décrété par le Gouvernement, les opérateurs locaux dont les exportations nécessitent un Certificat de Règles d'Origine sont avisé que ce document sera délivré par la Trade Division du Ministère du Commerce et de la Protection des Consommateurs **uniquement les lundis de 09h.00 à Midi** et ce à partir du 6 avril 2020.

Ces Certificats de Règles d'Origine concernent les marchés de l'AGOA, du GSP, du COMESA et de VISA

1 Avril 2020